



CERTIFICAT DE CONFORMITE CE VEHICULES COMPLETS M1

Pierre JACQUEMOT

Le soussigné,

certifie par la présente que le véhicule

0.1. Marque (dénomination commerciale du constructeur) : DACIA

0.2. Type Variante : SR DHD4

0.2.1. Dénominations(s) commerciale(s) : AD6UB2P0M0B0

0.2.2.1. Valeurs de paramètres autorisés pour la réception par type multi-étapes autorisant l'utilisation des valeurs d'émissions du véhicule de base (insérer la plage le cas échéant) : DUSTER

0.2.3.1. Identifiant de la famille d'interpolation : RP-1658K9K_GUD_002-VFL-0

0.2.3.2. Identifiant de la famille ATC : AT-F80 1461D 0 000-VFL-0

0.2.3.3. Identifiant de la famille PEWS : 2-VFL-028

0.2.3.4. Identifiant de la famille de résistance à l'avancement sur route : RL-3DCT188_260_000-VFL-1

0.2.3.5. Identifiant de la famille de matrices de résistance à l'avancement sur route (le cas échéant) : RL-3DCT188_260_000-VFL-1

0.2.3.6. Identifiant de la famille de systèmes à régénération périodique : PR-1658K9K_GUD_002-VFL-0

0.2.3.7. Identifiant de la famille d'essais d'émissions par évaporation : M1

0.4. Catégorie de véhicule : M1

0.5. Raison sociale et adresse du constructeur : RENAULT S.A.S. 122-122 bis avenue du General Leclerc 92100 Boulogne-Billancourt France

0.6. Emplacement et mode de fixation des plaques réglementaires : Plaque sur le pied milieu droit

0.9. Nom et adresse du mandataire du constructeur : VIN noté sur la colonne d'amortisseur avant droite

0.10. Numéro d'identification du véhicule : VF1JDA0372905623

0.11. Date de construction du véhicule est conforme à tous égards au type décrit dans : 22/04/2024

La réception Délivrée le : e2*2001/116*0323*75

Le véhicule peut être immatriculé à titre permanent dans les Etats membres dans lesquels la conduite est à : Droite

et qui utilisent les unités : Métriques

pour l'appareil indicateur de vitesse et le compteur kilométrique

GUYANECOURT
P. JACQUEMOT

11/12/2024
Chef du service 'Homologation Officielle'

3.1. Code général de la ou des éco-innovations	: 01	: 29	: 37
3.2. Emissions de CO2 éparpillées totales grâce aux éco-innovations	: 29 37		
3.2.2. Emissions éparpillées WLTP	: (le cas échéant)		
4. Véhicule électrique	1.63 g/km	GPL/GN/Ethanol	maintien de la charge
Valeurs WLTP	Emissions CO2	Consommation de carburant	Consommation électrique (EC)
Basse	épaulement de la charge	Consommation de carburant	Consommation électrique (EC)
Moyenne	Consommation de carburant	Consommation électrique (EC)	
Haute			
Extra-haute			
Ville			
Combinées			
Pondérées, combinées	Emissions CO2	Consommation de carburant	Consommation électrique (EC)
5. Autonomie électrique des véhicules électriques hybrides rechargeables de l'extérieur	: (le cas échéant)		
Autonomie équivalente en mode tout électrique (EAEP)	: (le cas échéant)		
Autonomie équivalente en mode tout électrique en ville (EAER city)	: (le cas échéant)		
Autonomie en mode tout électrique (AEP)	: (le cas échéant)		
Autonomie en mode tout électrique en ville (AER city)	: (le cas échéant)		
Divers	: (le cas échéant)		
51. Véhicules à usage spécial désignation conformément à l'annexe I, partie A, point 5. du règlement (UE) n° 2018/858 du Parlement européen et du Conseil	: (le cas échéant)		
52. Remarques (*)	: (le cas échéant)		
Combinaisons de roues/pneumatiques supplémentaires	07: (*) 1678 mm		
paramètres techniques (sans référence à RR)	35: (*) 215/60 R17 (100)H, 6.5 J 17		
Véhicule équipé d'un système radar de courte portée dans la bande des 24 GHz	Non		
54. Véhicule équipé de	TPMS		
55. Véhicule certifié conformément au règlement n° 155 de l'ONU			Non
56. Véhicule certifié conformément au règlement n° 156 de l'ONU			Non

Performances environnementales

46. Niveau sonore : 77 dB(A) à un régime de 2813 tr/min
 A1 arrêté : 69,0 dB(A)
 En marche : GAP
 Niveau des émissions d'échappement EURO : GAP
 47. Paramètres pour les essais d'émissions de Vind : 1617
 47.1.1. Masse d'essai, kg : 1617
 47.1.2. Surface frontale, m² :
 47.1.2.1. Surface frontale prévue pour l'entrée d'air de la calandre (le cas échéant) (en cm²) :
 47.1.3. Coefficients de résistance à l'avancement :
 47.1.3.0. f₀, N : 112,5
 47.1.3.1. f₁, N/(km/h) : 0,781
 47.1.3.2. f₂, N/(km/h)² : 0,04042
 47.2. Cycle de conduite :
 47.2.1. Classe de conduite :
 47.2.2. Facteur de réglage de la vitesse (fdsc) :
 47.2.3. Vitesse limitée :
 48. Émissions d'échappement : 3b : 0,175
 Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable : Non
 1.2. Procédure d'essai : Type I (valeurs WLTP Les plus hautes) ou WHSC (Euro VI)
 Essence / Diesel : 46,1 mg/km THC : 12,7 mg/km
 CO : NOx :
 NMHC : 20,1 mg/km
 THC + NOx : 0,37 mg/km
 Particules (masse) : 0,03 EUI/km
 Particules (nombre) :
 GPL/GN/Ethanol : THC :
 CO : NOx :
 NMHC : 12,7 mg/km
 THC + NOx :
 Particules (masse) :
 Particules (nombre) :
 Diesel : NOx :
 CO : THC :
 NMHC :
 CH4 :
 Particules (masse) :
 Particules (nombre) :
 GPL/GN : NOx :
 CO : THC :
 NMHC :
 CH4 :
 Particules (masse) :
 Particules (nombre) :
 48.1. Valeur corrigée du coefficient d'absorption des fumées : 0,51 m⁻¹
 48.2. Valeurs RDE maximum déclarées (le cas échéant)
 Parcours RDE total : NOx : 80 mg/km
 Partie urbaine du parcours RDE : 80 mg/km
 49. Émissions de CO₂ (consommation de carburant/consommation d'énergie électrique) : 6,0 EUI/km
 1. Tous systèmes de propulsion hors électrique hybrides rechargeables de l'extérieur (le cas échéant)
 Valeurs WLTP : Essence/Diesel/électrique : 6,0 EUI/km
 Émissions de CO₂ : Consommation de carburant : Consommation électrique (EC)
 Basse : 156 g/km : 6 l/100km :
 Moyenne : 134 g/km : 5,1 l/100km :
 Haute : 122 g/km : 4,7 l/100km :
 Extra-haute : 156 g/km : 6 l/100km :
 Combinées : 141 g/km : 5,4 l/100km :
 GPL/GN/Ethanol : Émissions de CO₂ : Consommation de carburant :
 Basse : : :
 Moyenne : : :
 Haute : : :
 Combinées : : :
 2. Autonomie électrique des véhicules électriques purs :
 Autonomie électrique :
 Autonomie électrique en ville :

Constitution générale du véhicule

1. Nombre d'essieux : 2
 2. Essieux moteur (nombre, emplacement, et de roues avant permanent, arrière optionnel, mécanique)
 3. Crabotage d'un autre essieu : non automatisé
 3.1. Le véhicule est :
 Dimensions principales : 2673 mm
 4. Empattement : 2-3 :
 1-2 : 4341 mm
 5. Longueur : 1804 mm
 6. Largeur : 1617 mm (*)
 7. Hauteur :
 Masses : 1518 kg
 13. Masse réelle du véhicule : 01538,0 kg
 16. Masses maximales techniquement admissibles :
 16.1. Masse en charge maximale techniquement admissible : 1949 kg
 16.2. Masse maximale techniquement admissible sur chaque essieu : 1015 kg
 16.3. Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble : 3449 kg
 16.4. Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de :
 18.1. Remorque à timon d'attelage :
 18.3. Remorque à essieu central : 1500 kg
 18.4. Remorque non freinée : 750 kg
 19. Masse verticale statique maximale techniquement admissible au point d'attelage : 75 kg
 Propulsion : RENAULT
 20. Constructeur du moteur : K9K U8
 21. Code du moteur inscrit sur le moteur :
 22. Principe de fonctionnement : Allumage par compression à 4 temps
 23. Mode uniquement électrique : Non
 23.1. Classe de véhicule (électrique) hybride : 4 en ligne
 24.1. Nombre et disposition des cylindres : 1461 cm³
 25. Cylindrée du moteur : gazole
 26. Carburant :
 26.1. Monocarburant (bi-carburant (bi-fuel)/carburant (double carburant (dual-fuel)) :
 26.2. Type (double carburant uniquement/dual-fuel) :
 27.1. Puissance nette maximale : 84 kW à 3750 tr/min
 27.2. Puissance maximale :
 27.3. Puissance nette maximale (moteur à combustion interne) :
 27.4. Puissance maximale nette (moteur électrique) :
 28.1. Boîte de vitesses (type) : Manuelle
 28.1.1. Rapports de transmission (pour les véhicules équipés d'une transmission manuelle) : 4:0,8974
 1:0,2445 : 2:0,3964 : 3:0,6122 : 8: :
 5:1,3103 : 6:1,7857 : 7: :
 28.1.2. Rapport de transmission finale (le cas échéant) : 0,2059
 28.1.2.1. Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire) : 4:0,1848 : 8: :
 1:0,0462 : 2:0,0795 : 3:0,1261 : 7: :
 5:0,2698 : 6:0,3677 :
 Vitesse maximale : 174 km/h
 29. Vitesse maximale :
 30. Voie des essieux : 1563 mm
 1 :
 2 :
 35. Combinaison pneu monté/roue/classe d'efficacité énergétique des coefficients de résistance au roulement (GRR) et catégorie de pneu utilisée pour la détermination des émissions de CO₂ : 2 : 1580 mm
 1 : 215/65 R16 (102) H 6-5 J 16 - 50 (C1)A
 2 : 215/65 R16 (102) H 6.5 J 16 - 50 (C1)A
 Freinage : Mécaniques
 36. Connexions pour le freinage de la remorque :
 Carrosserie : AC
 38. Code de la carrosserie :
 40. Couleur du véhicule : BLANC
 41. Nombre et configuration des portes : 4 portes battantes latérales et 1 porte arrière
 42. Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : 05 - 2 à l'avant et 3 à l'arrière
 42.1. Nombre de places assises conçues pour être utilisées uniquement lorsque le véhicule est à l'arrêt :
 42.3. Nombre de places accessibles par des utilisateurs en fauteuil roulant :